

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le jeudi 22 avril 2021 à compter de 13 h par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

ABSENCE : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Grégory Carl Godbout, greffier par intérim, et Mme Marlène Pawliw, coordonnatrice aux communications, sont également présents.

2021-04-208 **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement que la séance soit rouverte à 13 h 05.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

Note : **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE GRANBY – RÉOLUTION NUMÉRO 2021-04-0308 ACCORDANT UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR CHANGEMENT D'USAGE PORTANT LE NUMÉRO 2020-4149 POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 1039, RUE SAINT-CHARLES SUD, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0670-2016 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), INITIALEMENT ADOPTÉE SOUS LES PROJETS DE RÉOLUTION NUMÉROS PPR03-2021 ET SPR03-2021**

Le traitement de ce sujet est annulé.

Note : DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE POUR UNE RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE GRANBY – RESOLUTION NUMÉRO 2021-03-0179 ACCORDANT DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION PORTANT LES NUMÉROS 2020-4079 ET 2020-4080 POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 2000, RUE COWIE, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0670-2016 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), INITIALEMENT ADOPTÉE SOUS LES PROJETS DE RESOLUTION NUMÉROS PPR02-2021 ET SPR02-2021

Le traitement de ce sujet est annulé.

Note : DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS NON AGRICOLES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR MME THÉRÈSE CHOINIÈRE CONCERNANT LE LOT 5 558 792 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GRANBY

Le traitement de ce sujet est annulé.

Note : AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE BROME-MISSISQUOI RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN MICROSITE WEB ÉDUCATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'ÉGARD DES CONTRATS À INTERVENIR DANS LE CADRE DU PROJET

Le traitement de ce sujet est annulé.

2021-04-209 ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2021/008 POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU 76, RUE DUFFERIN, À GRANBY

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2021/008 pour les travaux de réaménagement du 76, rue Dufferin à Granby;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services, à savoir Construction Idéal de Granby inc. et Le Groupe Ultra;

ATTENDU qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est Le Groupe Ultra;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2021/008 pour les travaux de réaménagement à Le Groupe Ultra, plus bas soumissionnaire conforme, selon un montant forfaitaire de 79 626 \$, plus les taxes applicables, tel qu'indiqué à la soumission de ladite entreprise datée du 21 avril 2021, et ce, conditionnellement à la signature du bail de location pour le 76, rue Dufferin, à Granby;
2. De désigner la directrice des Services administratifs et des ressources humaines ou, en son absence, le directeur du Service d'évaluation, pour agir comme chef de projet au sens dudit contrat;
3. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska;
4. La présente dépense sera assumée à même l'enveloppe budgétaire consentie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la COVID-19.

2021-04-210 **MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME**

Soumis : Organigramme de la MRC daté du 22 avril 2021.

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau., appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement d'autoriser la modification de l'organigramme de la MRC de manière à ce que le nouvel organigramme en vigueur soit celui soumis.

Note : **EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le traitement de ce sujet est annulé.

2021-04-211 **OCTROI DE PRÊTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE**

Soumis : Tableau des prêts.

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU les recommandations de Granby Industriel du 20 avril 2021 émises à la suite de l'analyse des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'octroyer les prêts FLI-AERAM-123 et FLI-AERAM-124 décrits au tableau des prêts tel que soumis.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.

2021-04-212 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de lever la séance à 13 h 08.

(signé)

Mme Johanne Gaouette, directrice
générale et secrétaire-trésorière

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet